

MERCI

DE RESPECTER LA SIGNALISATION



Pour votre sécurité :

Évitez de circuler sur le chantier

Ne stationnez pas votre véhicule
près de la zone de travaux

Respectez les barrières et les rubans

Traversez la rue aux intersections

Assurez-vous d'être vu

Informez vos enfants des dangers

ville.levis.qc.ca
Transport et infrastructures
LÉVIS EN CHANTIER



Avril 2025



DES QUESTIONS ?

Pour toute question concernant les travaux d'asphaltage et de réparation de trottoirs et de bordures de rue qui seront entrepris dans votre arrondissement ou ailleurs sur le territoire de la ville :

Consultez notre foire
aux questions en ligne
url.ville.levis.qc.ca/chantiers



Pour communiquer avec nous :
Formulaire en ligne : ville.levis.qc.ca/311

Téléphone : 311 ou au 418 839-2002 (extérieur de Lévis)

ON S'OCCUPE
DE VOTRE RUE !



2025



TRAVAUX D'ASPALTAGE, TROTTOIRS OU BORDURES



ville.levis.qc.ca





GESTION DE VOTRE PROPRIÉTÉ

VOUS SONGEZ À AGRANDIR OU DIMINUER LA LARGEUR DE VOTRE ENTRÉE ?

Veillez communiquer avec le Service des permis et inspection au en composant le 311 afin de valider si la modification souhaitée est permise. Veuillez effectuer cette démarche avant que la Ville entreprenne les travaux dans votre rue. Des frais pourraient être exigés si la Ville devait effectuer, à la suite de la réfection initiale, des travaux additionnels pour agrandir ou diminuer la largeur de votre entrée.

VOUS SONGEZ À RECONSTRUIRE VOTRE ENTRÉE ?

Si vous prévoyez effectuer la reconstruction de votre entrée, nous vous invitons à reporter vos travaux après la réfection de votre rue par la Ville.

TRAVAUX D'ENGAZONNEMENT

Si les travaux sur le réseau routier endommagent la pelouse de votre propriété, la Ville se chargera de réparer le gazon abîmé. Nous demandons votre collaboration pour arroser la pelouse fraîchement posée.

Aucun travail d'engazonnement ne sera effectué en période de canicule; nous attendrons une période plus clémente pour ce genre de travaux.

Consultez la fiche *Stationnement habitation* au ville.levis.qc.ca/reglementationsimplifiee

EMPRISE MUNICIPALE

La Ville peut intervenir en tout temps sur l'emprise municipale afin de réaliser des travaux. Cette portion de terrain se situe entre le trottoir ou la bordure de la rue et la limite de votre terrain résidentiel.

Ainsi, pour mener à terme ses projets, la Ville vous demande de retirer tout aménagement ou plantation situés dans l'emprise municipale (clôtures, gicleurs, aménagement paysager, dispositifs pour tondeuses automatiques, encrages, etc.).

GESTION DES EAUX

Afin d'éviter le refoulement des conduites pluviales, la Ville ne permet plus le perçage de la bordure de rue pour permettre l'écoulement des eaux. Lors de la réfection des bordures de rue, nous effectuons dorénavant des puits de captation près de la ligne d'emprise du terrain du propriétaire.

Si ce perçage vous permettait de faire la vidange de votre piscine, nous vous invitons à aviser le responsable des travaux de la Ville, qui vous précisera les correctifs à apporter à vos équipements.



Attention à vos animaux domestiques, l'asphalte neuve peut être chaude pour leurs petites pattes!

CALENDRIER DES TRAVAUX

28 AVRIL AU 20 JUIN

- Rue des Calfats, Lévis
- 1^{ère} avenue, Saint-Romuald
- 2^e avenue, Saint-Romuald

26 MAI AU 18 JUILLET

- Rue des Champs, Saint-Jean-Chrysostome
- Place Chamberland, Saint-Étienne-de-Lauzon
- Rue de Lauberivière, Lévis

16 JUIN AU 12 SEPTEMBRE

- Rue du Fenouil, Saint-Jean-Chrysostome
- Rue des Halles, Saint-Romuald
- Rue Baronet, Saint-Nicolas

25 JUIN AU 22 AOÛT

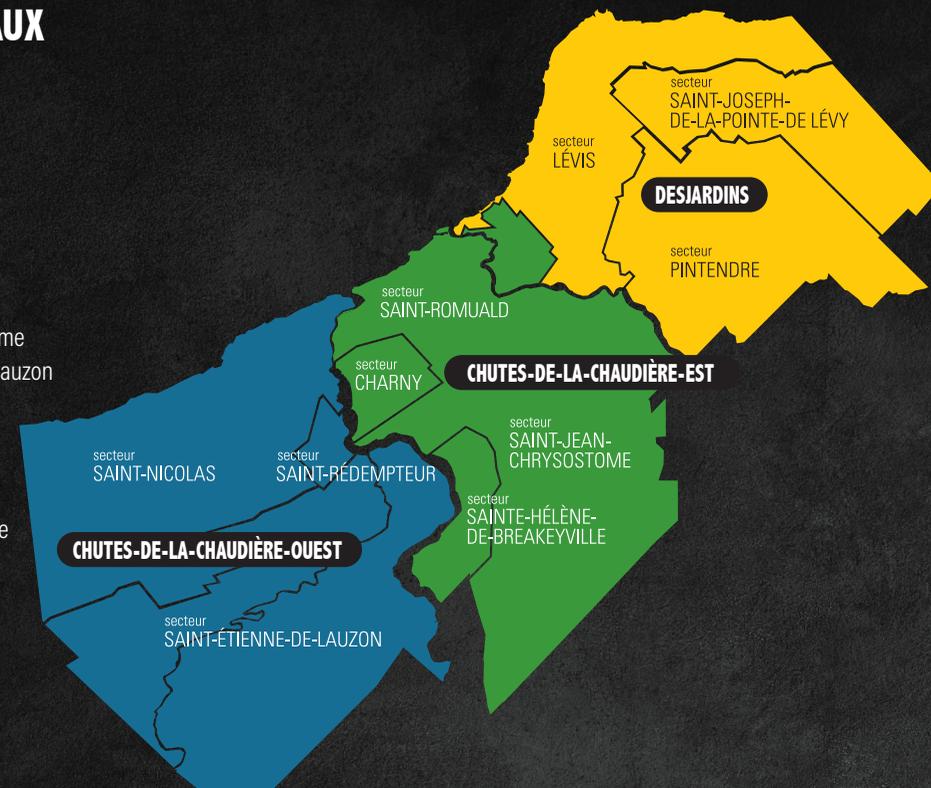
- Rue des Prés, Saint-Jean-Chrysostome
- Rue du Brûlis, Saint-Jean-Chrysostome
- Rue Jean-XXIII, Lévis

4 AOÛT AU 17 OCTOBRE

- Rue Chabot, Lévis
- Rue Roger-Lemelin, Pintendre
- Rue Leblond, Lévis

1^{ER} SEPTEMBRE AU 7 NOVEMBRE

- Rue des Grenats, Lévis
- Rue Laurette-Lapierre, Sainte-Hélène-de-Breakeyville
- Rue Théodore-Demers, Saint-Nicolas
- Rue du Cassandre, Saint-Nicolas



DURÉE DES TRAVAUX

Les travaux, d'une durée totale de quatre à six semaines, seront réalisés en deux périodes distinctes. La première phase sera consacrée à la reconstruction des bordures de rue et réparation de puisards, tandis que la deuxième phase sera dédiée au pavage. Ne soyez donc pas surpris de voir deux chantiers distincts durant la période mentionnée dans le calendrier des travaux.

À moins d'avis contraire, les travaux sont permis du lundi au vendredi, de 7 h à 17 h 30.

Pour savoir plus précisément à quel moment les travaux auront lieu dans votre rue, visitez le site ville.levis.qc.ca, section *Transport et infrastructures*, rubrique *Lévis en chantier*. La carte sera mise à jour afin d'illustrer dans quelles rues les travaux auront lieu au cours des 15 prochains jours. C'est rapide et simple à consulter.

